



PROGRAMME DE
FORMATION-ACCOMPAGNEMENT
TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES
ET LOMBALGIES

Article L. 4121-1 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

OBJECTIFS

- » Comprendre ce que sont les troubles musculosquelettiques, les facteurs de risque et leurs conséquences sur la performance des organisations et la santé des salariés.
- » Prendre en compte l'ensemble des facteurs de risque dans l'évaluation du risque de TMS.
- » Savoir identifier et caractériser des situations de travail à risque de TMS.
- » S'exercer aux observations et à l'analyse de l'activité à l'aide d'outils spécifiques.
- » Savoir synthétiser les résultats des analyses et prioriser des axes de travail.
- » Proposer des actions permettant de réduire le risque de troubles musculosquelettiques.
- » Savoir présenter les résultats des analyses au comité de pilotage.

CONDITIONS DE RÉALISATION

- » Identification de salariés référents au sein de l'entreprise. Ces derniers doivent être motivés, volontaires et sensibles à l'amélioration des conditions de travail.

- » **Profil des salariés référents :**
 - » Avoir un bon relationnel, une bonne communication avec les collègues.
 - » Pouvoir utiliser le guide d'étude de poste.
 - » Être force de proposition au sein du groupe de travail.

- » Constitution d'un comité de pilotage pour initier la mise en place de la démarche.
- » Constitution d'un groupe de travail avec les salariés référents.
- » Validation du volume horaire nécessaire pour la réalisation des observations et des réunions en groupe de travail.
- » Intervalle de temps entre les sessions de formation : 15 jours maximum.

ORGANISATION

- » La sensibilisation dure trois demi-journées, espacées de 15 jours maximum.
- » La sensibilisation est organisée dans une salle permettant la diffusion d'un support de présentation et la confidentialité des informations délivrées.

PROGRAMME

La sensibilisation des salariés référents se déroule sur trois demi-journées. Plusieurs points sont abordés :

- »» La démarche de prévention des TMS : de quoi est-elle composée ?
- »» Définition des TMS, ses causes et ses conséquences.
- »» Les facteurs de risque de TMS.
- »» L'organisation de travail et les marges de manœuvre.
- »» Les outils mis à disposition pour observer l'activité de travail (+ mise en pratique).
- »» Le tableau de synthèse des résultats ou autres supports de synthèse.

RESTITUTION

»» Salariés :

- »» Support de sensibilisation.
- »» Guide d'analyse de situation de travail.
- »» Tableau de synthèse ou autres supports de synthèse.

»» Employeur :

- »» Feuille d'émergence numérique.
- »» Synthèse de la sensibilisation.
- »» Résultat des questionnaires de satisfaction.

